Résolution sur la stratégie de développement durable, Conseil européen de Barcelone

2002/2519(RSP) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune sur une stratégie de développement durable en vue du Conseil européen de Barcelone, le Parlement européen s'est montré déterminé à ce que les aspects environnementaux de la stratégie de développement durable européenne, établie au Sommet de Göteborg, soit renforcée et soit placée sur un pied d'égalité avec la croissance économique et la cohésion sociale. La résolution adoptée à une très large majorité (490 voix, 12 contre et 18 abstentions) demande un engagement fort de l'Europe concernant le développement de lignes directrices en matière de la politique environnementale et des objectifs spécifiques afin de procéder à l'évaluation des tendances contraires au développement durable. L'Assemblée désire l'établissement de plus d'indicateurs pour évaluer les aspects environnementaux du développement durable. Les députés demandent en particulier un indicateur visant à évaluer la consommation des ressources et des indicateurs portant sur la biotechnologie. Le Parlement souligne à cet égard que la biotechnologie appliquée de façon prudente, peut représenter une contribution au développement durable. Il se félicite par conséquent que le nouveau plan d'action pour la biotechnologie soit présenté par la Commission lors du Sommet de Barcelone. Les députés regrettent que la Commission voient dans les réserves émises par les citoyens vis-à-vis des OGM un manque d'acceptation et appuie les revendications légitimes d'étiquetage et de traçabilité des OGM ou la priorité à accorder aux travaux sur les cellules souches adultes. Ils souhaitent que soient mises en place des règles en matière de responsabilité civile pour les dommages causés à l'environnement, y compris la pollution causée par les OGM. La résolution étudie également la Conférence Rio + 10 qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002 sur le développement durable et demande aux institutions de prévoir une conférence sur le développement durable afin de préparer la Conférence des Nations Unies. Enfin, le Parlement regrette que le document de la Commission, soulignant sa contribution à la Conférence de Johannesbourg, n'ait pas été transmis au Parlement assez tôt pour que celui-ci puisse y répondre à temps pour le Sommet de Barcelone. Á noter que le Parlement s'est montré vivement préoccupé par le précédent que constituent les propositions visant au développement, sur le territoire européen, de systèmes non durables de gestion des eaux et prie, en conséquence, la Commission de n'octroyer aucune dotation de l'Union à de tels projets d'acheminement d'eau.